

RISQUES CHIMIQUES

Prévention du risque chimique
2ème degré



PUBLIC VISE

Travailleurs encadrant du personnel manipulant des substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le Code du Travail, ou travaillant dans un lieu où elles sont stockées ou utilisées.

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de diriger des opérations chimiques ou non chimiques en assurant la santé et la sécurité des travailleurs dans le cadre des mesures préalablement définies.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques

- Principes de la prévention des risques chimiques :
 - Mesures de protection des travailleurs.
 - Evaluation du risque chimique.
 - Organisation du travail.
 - Surveillance médicale.

- Notices de postes et procédures d'intervention :
 - Mesures en cas d'incident ou d'accident.
 - Déversements accidentels.

- Dispositions spécifiques aux interventions d'entreprises extérieures :
 - Plans de Prévention.

- Vidéos.

Enseignements Pratiques

- Exploitation des instructions de sécurité de l'établissement.

Références réglementaires

Risque chimique :
Articles R4412-38 et R4412-39 du Code du Travail.

Plans de Prévention :
Articles R4511-1 à R4514-10 du Code du Travail.

Formation à la sécurité :
Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Pré-requis

- Connaissance de l'étiquetage Agents Chimiques Dangereux (ACD) et des Fiches de Données de Sécurité (FDS).

Durée

- 1 jour

Qualification

- Attestation de formation

Nombre de participants

- 10 maximum

Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

Equipements à mettre à disposition **par le client** :

- Instructions de sécurité et notices de postes en vigueur dans l'établissement.
- FDS des ACD utilisés dans l'établissement.

Notes

Cette formation obligatoire issue du Code du Travail ne constitue pas l'habilitation N2 de l'UIC.